ANNEXE II.

PIECES DEVANT ETRE JOINTES AU DOSSIER DE CANDIDATURE

1. PIÈCES GÉNÉRALES.

- La demande d'admission dûment remplie disponible sur le site internet suivant : www.formation.terre.defense.gouv.fr
- Une copie lisible de la carte d'identité de l'enfant et intégrale du livret de famille ou un certificat de nationalité française délivré par le tribunal d'instance.
- Un certificat de visite, de forme libre, établi par le médecin référent, précisant que le candidat a subi un examen médical complet et indiquant :
  - son aptitude à la vie en internat ;
  - ses exemptions éventuelles pour la pratique d'activités sportives ;
  - la certification de la mise à jour des vaccins obligatoires.
- Pièces attestant l'appartenance à l'une des catégories d'ayants droit (groupe I ou II) définies en annexe I :
  - soit une justification de la qualité de pupille de la nation ou d'orphelin ;
  - soit un certificat de position militaire ;
  - soit une photocopie du titre de pension militaire ;
  - soit une fiche signalétique et des services militaires ;
  - soit une pièce justifiant de la qualité de fonctionnaire[(1)] ou d'agent du ministère de la défense[(2)] et éventuellement pièce justifiant de la qualité de tuteur légal.
- En cas de divorce :
  - la copie de l'acte de jugement définissant le partage ou non de l'autorité parentale et à laquelle est confiée la garde de l'enfant ;
  - l'autorisation écrite de scolariser l'enfant dans un lycée de la défense par l'ex-conjoint ou la copie de la décision du juge aux affaires familiales autorisant la scolarisation de l'enfant dans un lycée de la défense en cas de refus de l'ex-conjoint.
- Une copie du dernier avis d'imposition justifiant le rattachement fiscal de l'enfant.
- Huit timbres au tarif normal, dans une enveloppe au nom du candidat, pour frais de correspondance.
- Une enveloppe au format 33 x 26 affranchie à 4 euros et libellée à l'adresse de la famille, pour l'envoi du dossier d'accueil.

2. PIÈCES SCOLAIRES.

2.1. **Admission en sixième.**

- Le relevé de notes du CM2 selon le modèle joint (appendice II.A).
- L'attestation de passage en classe de sixième délivrée à l'issue du 3e trimestre sera fournie dès que possible.

2.2. **Admission en cinquième, quatrième ou troisième.**

- Les bulletins de notes des trois trimestres de l'année antérieure et du premier trimestre de l'année en cours.
- L'envoi, dès que possible, des bulletins de notes du 2e et du 3e trimestre de l'année en cours, portant mention de l'autorisation de passage dans la classe postulée.

3. PIÈCES PARTICULIÈRES.

- Fiche confidentielle de présentation jointe (appendice II.B).
- Fiche « service social » jointe (appendice II. C).

(1) Cf. annexe IV.
(2) Préciser la nature du lien avec le ministère de la défense.